

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 493

28 février 2013

SOMMAIRE

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l.	23657	Gold Wave S.A.	23664
Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg	23657	Goodman Finance (Lux) S.à r.l.	23662
Amsterdam Seafaring Company S.A.	23626	Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l.	23662
Ateliers Brücker S.à r.l.	23642	Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l.	23663
Balame S.à r.l.	23623	Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l.	23663
BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l.	23623	Groupe Arcade Luxembourg s.à r.l.	23664
Biopharmex Holding S.A.	23647	GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	23658
Biopharmex Holding S.A.	23622	GS Property (Luxembourg) S.à r.l.	23664
BioProphyl Europe S.à r.l.	23641	HSA International 2 S.à r.l.	23655
Cabinet Fiscal Modugno S.A.	23660	HTF US Life 3 S.à r.l.	23654
Cafero S.A.	23648	Impar S.A.	23654
Cafero s.r.l.	23648	Inob Investments S.A.	23630
Caluxa S.à r.l.	23660	Inscope S.à r.l.	23639
CAM Luxembourg	23659	Kamelot S.A.	23654
Centre One S.à r.l.	23643	Kemon S.A.	23653
CGI Luxembourg SA	23661	New Century Investment (Luxembourg) Sàrl	23631
Créa-Tifs Coiffure S.à r.l.	23661	Quantum Potes S.A.	23639
Dafalux SA	23630	Real Property Communication S.A.	23638
DD Turkey Holdings S.à r.l.	23659	Severland S.à r.l.	23655
Domanial S.A., SPF	23661	Shikashe S.A.	23655
Dulan Company S.A.	23658	Singularity Holdings S.A.	23656
DZC	23661	Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S.	23642
E.RE.A.S. Management S.à r.l.	23662	Teal Midco S. à r.l.	23657
Ernee Gestion S.A.	23659	Triton Masterluxco 3 S.à r.l.	23618
Fantasy Finance S.A.	23628	UK Logistics Topco I S.à r.l.	23656
Farrington Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l.	23658	United Properties SPF S.A.	23658
Farrington Street (Luxembourg) S.à r.l.	23664	Varian Semiconductor Equipment Associates Luxembourg S.à r.l.	23656
Fiduciaire Launach	23663	Windows	23622
Fosca II	23644		
GA & GM	23663		
Genesa S.à r.l.	23664		

Triton Masterluxco 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 143.926.

In the year two thousand and twelve, on the eleventh day of December,

before us Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro and sixteen cents (EUR 12,500.16.-), with registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed dated 23 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 195 of 29 January 2009 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 143.926 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have last been amended following a notarial deed of the undersigned notary 30 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting is declared open at 6.45 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair,

who appointed Me Caroline Taudière, lawyer, with professional address in Luxembourg, as secretary.

The meeting elected Me Marc Frantz, lawyer, with professional address in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro and sixteen cents (EUR 12,500.16), to twelve thousand five hundred euro and seventeen cents (EUR 12,500.17)

2 To issue one (1) new class 6 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To accept subscription for this new class 6 share, with payment of share premium in an amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty cents (EUR 2,595,374.40) by Muha HoldCo S.ar.l. and to accept payment in full for this new share by a contribution in kind.

4 To amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one euro cent (EUR 0.01) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro and sixteen cents (EUR 12,500.16) to twelve thousand five hundred euro and seventeen cents (EUR 12,500.17).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue one (1) new class 6 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared:

Muha HoldCo S.ar.l., having its registered office at 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under B 143.899 (hereafter referred as to the "Subscriber"),

represented by Me Marc Frantz, prenamed,

by virtue of a proxy under private seal given on December 4, 2012, which, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities at the same time.

The Subscriber declared to subscribe for one (1) new class 6 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01.-) and to make payment in full for such new share together with the payment of a share premium in an amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty cents (EUR 2,595,374.40) by a contribution in kind consisting of a claim in the total amount of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty-one cents (EUR 2,595,374.41) (the "Contribution").

Proof of the ownership by the Subscriber of the Contribution has been given to the undersigned notary.

The Subscriber declared that the Contribution is free of any pledge or lien or charge, as applicable, and that there subsist no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

The Subscriber further stated that a report has been drawn up by the managers of the Company wherein the Contribution is described and valued (the "Report"), which Report after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The conclusions of that Report read as follows:

"Based on the valuation methodology, we have no observation to mention on the value of the contribution in kind which corresponds at least in number and nominal value to one (1) class 6 share with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01), to be issued with a share premium of two million five hundred ninety-five thousand three hundred seventy-four euro and forty cents (EUR 2,595,374.40)".

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to accept the above subscription and payment and further resolved to allot the new share according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved to amend the 1st paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros and seventeen cents (EUR 12,500.17) represented by seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 1 shares (the "Class 1 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 2 shares (the "Class 2 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 3 shares (the "Class 3 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 4 shares (the "Class 4 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-two (73,532) class 5 shares (the "Class 5 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-three (73,533) class 6 shares (the "Class 6 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 7 shares (the "Class 7 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 8 shares (the "Class 8 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 9 shares (the "Class 9 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty-one (73,531) class 10 shares (the "Class 10 Shares"), seventy-three thousand five hundred thirty (73,530) class 11 shares (the "Class 11 Shares") and four hundred forty-one thousand one hundred seventy-six (441,176) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), (together the "Shares" and each a "Share"), each Share having a nominal value of one euro cent (0.01), and being fully paid up."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at two thousand nine hundred euro (EUR 2,900.-).

There being no other business, the extraordinary general meeting was adjourned at 7.00 p.m..

The undersigned notary who knows and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le onze décembre,

par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des associés de TRITON MASTERLUXCO 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents euros et seize centimes (EUR 12.500,16), ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du 23 Décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 195, du 29 Janvier 2009 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.926 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentant du 30 novembre 2012, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 18.45 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Caroline Taudière, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro (EUR 0,01) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et seize centimes (EUR 12.500,16), à douze mille cinq cents euros et dix-sept centimes (EUR 12.500,17).

2 Émission d'une (1) part sociale nouvelle de catégorie 6, d'une valeur nominale d'une centime euro (EUR 0,01), ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

3 Acceptation de la souscription de cette nouvelle part sociale de catégorie 6, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux million cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante centimes d'euro (EUR 2.595.374,40) par Muha HoldCo S.à r.l., et acceptation de la libération intégrale de cette nouvelle part sociale par un apport en nature.

4 Modification du premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital.

5 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales détenues par les associés, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées par les membres du bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les associés présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un centime d'euro pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros et seize centimes (EUR 12.500,16), à douze mille cinq cent euros et dix-sept centimes d'euros (EUR 12.500,17).

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'émettre un (1) parts sociales nouvelles de catégorie 6, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

A ensuite comparu:

Muha HoldCo S.à r.l., ayant son siège social au 26-28, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.899 (ci-après défini comme étant le «Souscripteur»),

représentée par Maître Marc Frantz, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 4 décembre 2012 et qui après signature par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Le Souscripteur a déclaré souscrire une (1) nouvelle part sociale de catégorie 6 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) et libérer intégralement cette part sociale avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux million cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante centimes d'euro (EUR

2.595.374,40) par un apport en nature consistant en une créance d'un montant total de deux million cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante-et-un centimes (EUR 2.595.374,41) ("l'Apport").

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Le Souscripteur a déclaré qu'un rapport a été établi par les gérants de la Société dans lequel l'Apport est décrit et évalué (le «Rapport»), ce Rapport qui après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé aux présentes pour être enregistré avec elles.

Les conclusions dudit Rapport sont les suivantes:

«Sur base de la méthode d'évaluation, nous n'avons pas d'observations quant à la valeur totale de l'apport en nature qui correspond au moins au nombre et à la valeur nominale d'une (1) part sociale de catégorie 6 d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01,-) chacune à émettre avec une prime d'émission totale de deux million cinq cent quatre-vingt-quinze mille trois cent soixante-quatorze euros et quarante centimes (EUR 2.595.374,40)».

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et a décidé d'émettre la nouvelle part sociale conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de modifier le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros et dix-sept centimes (EUR 12.500,17) divisé en soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 1 (les «Parts Sociales de Catégorie 1»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 2 (les «Parts Sociales de Catégorie 2»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 3 (les «Parts Sociales de Catégorie 3»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) parts sociales de catégorie 4 (les «Parts Sociales de Catégorie 4 »), soixante-treize mille cinq cent trente-deux (73.532) parts sociales de catégorie 5 (les «Parts Sociales de Catégorie 5»), soixante-treize mille cinq cent trente-trois (73.533) parts sociales de catégorie 6 (les «Parts Sociales de Catégorie 6»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) parts sociales de catégorie 7 (les «Parts Sociales de Catégorie 7»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) part sociales de catégorie 8 (les «Parts Sociales de Catégorie 8»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) part sociales de catégorie 9 (les «Parts Sociales de Catégorie 9»), soixante-treize mille cinq cent trente-et-une (73.531) part sociales de catégorie 10 (les «Parts Sociales de Catégorie 10»), soixante-treize mille cinq cent trente (73.530) part sociales de catégorie 11 (les «Parts Sociales de Catégorie 11») et quatre cent quarante et un mille cent soixante-seize (441.176) parts sociales ordinaires (les «Parts Sociales Ordinaires»), (ensemble les «Parts Sociales» et chacune une «Part Sociale»), chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01), toutes entièrement libérées.».

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille neuf cents euros (EUR 2.900,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19.00 heures heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Taudière, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 18 décembre 2012, REM/2012/1634. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010498/216.

(130011986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Biopharmex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.
R.C.S. Luxembourg B 59.280.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour BIOPHARMEX HOLDING S.A.
Signature

Référence de publication: 2013012761/12.

(130015084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Windows, Société Anonyme.

Siège social: L-9662 Kaundorf, 23, Op der Zeng.
R.C.S. Luxembourg B 93.868.

DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Monsieur Peter CENDRIER, directeur d'agence, demeurant à L-9662 Kaundorf, 23, Op Der Zeng,

Le comparant expose ce qui suit:

1) Il s'est rendu progressivement propriétaire de la totalité des actions de la société anonyme "Windows" avec siège social à L-9662 Kaundorf, 23, Op der Zeng, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 93.868, constituée suivant acte du notaire Jean SECKLER de Junglinster du 27 mai 2003, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 691 du 1^{er} juillet 2003 et modifiée pour la dernière fois suivant acte du notaire Anja HOLTZ de Wiltz du 7 mai 2010, publié au dit Mémorial Numéro 1859 du 10 septembre 2010,

et dont le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, il prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

4) Il se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, il assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: CENDRIER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2013. Relation: LAC/2013/738. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Référence de publication: 2013011921/42.

(130013398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Balame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 140.258.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013012747/12.

(130015481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 45.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.587.

In the year two thousand and twelve, on the twenty-first day of December.

In front of Maître Francis Kessler, notary public professionally residing at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, located at 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg being the Luxembourg branch of BBA International Investments S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and its principal place of business at 105, Wigmore Street, London, W1U 1QY, United Kingdom (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy having been signed "ne varietur" by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The Sole Shareholder is the sole shareholder of "BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed enacted by Maître Francis Kessler, notary public established in Esch-sur-Alzette, grand-Duchy of Luxembourg, on 26 August 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" ("Mémorial C") number 2329 dated 29 October 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.587 (the "Company").

The articles of association of the Company have been lastly amended by a notarial deed enacted on 16 March 2011, by Maître Henri Hellinckx, notary public established in Luxembourg, published in the Mémorial C, number 1237 dated 8 June 2011 (the "Articles").

II.- That the 450 (four hundred fifty) shares without a nominal value of USD 100 (one hundred United States Dollars) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states having been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Termination by anticipation on 31 December 2012 of the current financial year of the Company having started on 23 March 2012;
3. Amendment of the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December; and
4. Subsequent amendment of article 17 and article 18, paragraph 1 of the articles of association of the Company relating to the financial year of the Company.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder of the Company, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder of the Company waives its right to prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed of the agenda for the meeting, considers the meeting validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder of the Company within a sufficient period of time in order to allow it to carefully examine each document.

Second resolution:

It is resolved to exceptionally terminate the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 as at 31 December 2012 instead of 22 March 2013.

As a result, the current financial year of the Company having started on 23 March 2012 shall end on 31 December 2012.

Third resolution:

It is resolved to amend the starting and closing dates of the subsequent financial years of the Company to respectively 1 January and 31 December.

Fourth resolution:

Further to the resolutions above, it is resolved to amend article 17 and article 18, paragraph 1 (the other paragraph of article 18 remain unchanged) of the Articles so that they shall now be read as follows:

" **Art. 17.** The Company's financial year begins on 1 January and ends on 31 December."

" **Art. 18.** Each year, as of 31 December, the board of managers, or the sole manager (as the case may be) will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s), statutory auditor(s) (if any) and shareholder(s) toward the Company.

(...)"

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

There being no further business, the meeting is declared closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith, that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le vingt-et-unième jour du mois du décembre.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire public résidant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

BBA International Investments S.à r.l., Luxembourg Branch, située au 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg étant la succursale luxembourgeoise de BBA International Investments S.à r.l., une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et son siège effective de gestion au 105, Wigmore Street, Londres, W1U 1QY, Royaume Uni (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée «ne varietur» par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique est l'associé unique de «BBA Aviation Luxembourg Holdings S.à r.l.», une société constituée selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 6 avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par un acte dressé par Maître Francis Kessler, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 26 août 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial C») numéro

2329 daté du 29 octobre 2010, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.587 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé le 16 mars 2011 par Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, publié au Mémorial C numéro 1237 daté du 8 juin 2011 (les «Statuts»).

II.- Que les 450 (quatre cent cinquante) parts sociales d'une valeur nominale de 100 USD (cent Dollars américains) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour desquels l'associé unique reconnaît expressément avoir été dûment préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Clôture par anticipation au 31 décembre 2012 de l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012;
3. Modification des dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à venir de la Société, respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre; et
4. Modification subséquente de l'article 17 et de l'article 18, paragraphe 1, des statuts de la Société concernant l'exercice social de la Société.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique de la Société, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère l'assemblée valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique de la Société dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution:

Il est décidé d'exceptionnellement clôturer l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 au 31 décembre 2012 au lieu du 22 mars 2013.

Il en résulte que l'exercice social en cours de la Société ayant commencé le 23 mars 2012 sera clôturé le 31 décembre 2012.

Troisième résolution:

Il est décidé de modifier les dates d'ouverture et de clôture des exercices sociaux à de la Société respectivement aux 1^{er} janvier et 31 décembre.

Quatrième résolution:

Suite aux résolutions ci-dessus, il est décidé de modifier l'article 17 et l'article 18, paragraphe 1 (les autres paragraphes de l'article 18 demeurent inchangés) des Statuts de sorte qu'ils doivent désormais être lus comme suit:

« **Art. 17. Année sociale.** L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.»

« **Art. 18. Bilan.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire des biens et dettes et établit les comptes annuels conformément à la loi. (...)».

Estimation des coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec le présent acte, ont été estimés à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été ajournée.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour fixé au début de ce document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande des mêmes personnes présentes, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 31 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17907. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013009994/150.

(130011436) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Amsterdam Seafaring Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 95.775.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

SFO Private Foundation, with registered address at 44 Scottgatweg Oost, AN-Willemstad, Curacao, here represented by Luxembourg Corporate Company S.A. (duly represented by Mrs Catherine NOENS and Mr Fabio SPADONI as Attorneys-in-Fact A),

itself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Curacao and Luxembourg, on December 24th and 31st, 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the public limited liability company (société anonyme) AMSTERDAM SEAFARING COMPANY S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 95.775, established and with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg in Grand Duchy of Luxembourg, has been incorporated by a deed of Maître Aloyse BIEL, notary then residing in Esch-sur-Alzette, on August 29th, 2003 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1129 on October 30th, 2003. These articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the same notary on August 19th, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 38 on January 6th, 2006.

- That the share capital of the Company is established at thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one hundred (100) shares with a nominal value of three hundred and ten euro (EUR 310) each.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'an deux mil douze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

SFO Private Foundation, avec siège social au 44 Scottegatweg Oost, AN-Willemstad, Curacao, ici représentée par Luxembourg Corporation Company S.A. (dûment représenté par Madame Catherine NOENS et Monsieur Fabio SPADONI, fondés de pouvoir A),

elle-même ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Curacao et Luxembourg les 24 et 31 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée AMSTERDAM SEAFARING COMPANY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 95.775, établie et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 29 août 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1129 du 30 octobre 2003. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 19 août 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 38 du 6 janvier 2006.

- Que le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par cent (1000) actions avec une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR).

- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/929. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009957/108.

(130011800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Fantasy Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.147.

In the year two thousand and twelve, on the thirty-first of December.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Max VORST, with his personal address at Apollolaan 88, 1077 BE Amsterdam, The Netherlands, here represented by Luxembourg Corporate Company S.A. (duly represented by Mrs Catherine NOENS and Mr Fabio SPADONI as Attorneys-in-Fact A),

itself represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, by virtue of a proxy given in Amsterdam, The Netherlands and Luxembourg on December 24th and 31st, 2012.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Which appearing person, has requested the notary to state as follows:

- That the public limited liability company (société anonyme) FANTASY FINANCE S.A., registered in the Luxembourg Register of Commerce under the section B and the number 108.147, established and with registered office at 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg in Grand Duchy of Luxembourg, has been initially incorporated under the name of "SOJAVOR S.A." by a deed of Maître Henri HELLINCKX, notary then residing in Mersch, on May 3rd, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 977 on October 3rd, 2005. These articles have been amended for the last time pursuant a deed of the same notary, on November 25th, 2005 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 754 on April 13th, 2006.

- That the share capital of the Company is established at two million three hundred thousand euro (EUR 2,300,000), represented by two thousand three hundred (2,300) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000) each.

- That the sole shareholder owns the totality of shares of the Company.

- That the Company's activities have ceased; that the sole shareholder decides in general meeting to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company.

- That the here represented sole shareholder appoints himself as liquidator of the Company and acting in this capacity requests the notary to authenticate his declaration that all the liabilities of the Company have been paid and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities; that as a consequence of the above all the liabilities of the company are paid. The liquidation report will remain attached to the present deed.

- That the remaining net assets have been paid to the sole shareholder.

- The declarations of the liquidator have been certificated, pursuant to a report that remains attached as appendix, established by C.A.S. Services S.A., a company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 68.168, appointed as "commissaire-to-the-liquidation" by the sole shareholder.

- That the liquidation of the Company is done and finalised.

- That full discharge is granted to the directors of the Company for the execution of their mandates.

- That all books and documents of the Company shall be kept for the legal duration of five (5) years at the former registered address of the Company being 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The bearer of a copy of the present deed shall be granted all necessary powers regarding legal publications and registration.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of the presents.

The document having been read in the language of the person appearing, all of whom are known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the translation in french / Suit la traduction française

L'an deux mil douze, le trente et un décembre.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Max VORST, résidant à Apollolaan 88, 1077 BE Amsterdam, Pays-Bas, ici représentée par Luxembourg Corporation Company S.A. (dûment représenté par Madame Catherine NOENS et Monsieur Fabio SPADONI, fondés de pouvoir A),

elle-même ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo, en vertu d'une procuration délivrée à Amsterdam, Pays-Bas et Luxembourg les 24 et 31 décembre 2012.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et le notaire instrumentaire, demeure annexée au présent acte avec lequel elle est enregistrée.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Que la Société dénommée FANTASY FINANCE S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 108.147, établie et ayant son siège social au 2-8, Avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg, a été constituée sous la dénomination de «SOJAVOR S.A.» aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 3 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 977 du 3 octobre 2005. Les statuts de la société ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le même notaire, en date du 25 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 754 du 13 avril 2006.

- Que le capital social de la Société est fixé à deux millions trois cent mille euros (2.300.000.- EUR) représenté par deux mille trois cents (2.300) actions avec une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR).

- Que l'actionnaire unique, possède la totalité des actions de la Société.

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'actionnaire unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

- Que l'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte.

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique.

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi par C.A.S. Services S.A., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 20, Carre Bonn, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société.

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- Que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs de la Société pour l'exécution de leurs mandats.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 2-8, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le titulaire de la copie du présent acte disposera de tous les pouvoirs nécessaires relatifs aux publications légales et aux formalités.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte de société est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Il est spécifié qu'en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ledit comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C.Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 janvier 2013. Relation: LAC/2013/927. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010145/108.

(130011818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Dafalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8813 Bigonville, 14, rue du Village.

R.C.S. Luxembourg B 117.679.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013012869/10.

(130015116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Inob Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 162.342.

RECTIFICATIF

AU LIEU DE

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 janvier 2013 que:

- Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

* Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg à la fonction d'administrateur et administrateur-délégué;

* Madame Valérie WESQUY, employée-privée, domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Michele CANEPA, employé-privé, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur.

- Le mandat du commissaire suivant a été renouvelé:

* Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, domicilié professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Massimo LONGONI a été nommé Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme

Enregistré sous la référence L130008357 et déposé le 15/01/2013

IL Y A LIEU DE LIRE:

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 11 janvier 2013 que:

- Les mandats des administrateurs suivants ont été renouvelés:

* Monsieur Massimo LONGONI, conseiller économique, demeurant au 10, rue Mathieu Lambert Schrobilgen L-2526 Luxembourg à la fonction d'administrateur et administrateur-délégué;

* Madame Valérie WESQUY, employée-privée, domiciliée professionnellement au 19, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L1331 Luxembourg, administrateur;

* Monsieur Michele CANEPA, employé-privé, demeurant professionnellement au 26-28 Rives de Clausen L-2165 Luxembourg à la fonction d'administrateur.

- La société Ser.Com S.à.r.L., commissaire, domicilié au 19, boulevard Grande Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg a été nommée commissaire en remplacement de Monsieur Marcel STEPHANY, expert-comptable, démissionnaire, domicilié professionnellement au 23, Cité Aline Mayrisch L-7268 Bereldange.

Les mandats des administrateurs et du commissaire viendront à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2013.

- Monsieur Massimo LONGONI a été nommé Président du Conseil d'administration.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013010913/44.

(130012235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

New Century Investment (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 174.427.

—
STATUTES

This seventeenth day of December two thousand twelve before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as duly authorised representative of:

New Century Holdings Group Limited, a limited liability company under the laws of the People's Republic of China, having its registered office at 98 Shixin South Road, Xiaoshan, Hangzhou, Zhejiang, People's Republic of China, registered with the Hangzhou Bureau of Commerce and Industry under number 330181000039726 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, undersigned notary.

The power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a company with limited liability governed by the following articles of association:

Art. 1. Interpretation and defined terms.

1.1 In these articles, unless the context requires otherwise:

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended;

"distributable equity" means, at any given time, the sum of the current year profit or loss and the accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 9.2;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" means any direct or indirect parent company of the company, with or without legal personality, and any subsidiary of such parent company, with or without legal personality;

"management board" means the management board of the company or, where the context so requires, if the company only has one manager, the sole manager;

"manager" means a manager of the company;

"manager A" means a manager appointed as such by the general meeting;

"manager B" means a manager appointed as such by the general meeting who is resident in the Grand Duchy of Luxembourg;

"member" means a holder of one or more shares and as such a member of the company;

"quasi-share premium" means equity contributed without allotment of securities (within the meaning of the Grand Ducal Regulation of 10 June 2009 defining the contents and presentation of a standardised chart of accounts);

"share" means a share in the share capital of the company; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 197 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into force of the relevant provision of the articles.

1.4 The invalidity or unenforceability of any provision of the articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Art. 2. Name, legal form, etc.

2.1 The name of the company is:

New Century Investment (Luxembourg) SARL

2.2 The company is a company with limited liability under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.3 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

2.4 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, as well as the management thereof and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

In particular, the objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity.

The company may borrow in any form, except by way of public offering of bonds, and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties. It may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00), divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each. No share is to be issued for less than the aggregate of its nominal value and any premium to be paid to the company in consideration for its issue.

3.2 The company must issue each member on demand, free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that member holds.

3.3 The company may acquire its own shares and hold them as treasury shares. In the case of an acquisition for value, however, the shares may only be acquired subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915 and the terms, conditions and manner of acquisition determined by the general meeting. In such instance, the management board shall draw up interim accounts and Article 10.3 shall apply *mutatis mutandis*. The rights attached to shares held in treasury, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

3.4 Notwithstanding Article 3.3 above, shares may also be repurchased and are liable to be redeemed, respectively, subject to and in accordance with the terms, conditions and manner of repurchase or redemption determined from time to time by the management board. Where shares are repurchased or redeemed under this Article 3.4, the shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation all rights attached to such shares, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended.

Art. 4. Transfer and transmission of shares.

4.1 Shares are transferred by means of a written instrument and are freely transferable among members. Shares may not be transferred to non-members unless the members agree thereto in advance by a resolution that is passed by members representing at least three-quarters of the share capital.

4.2 Shares may not be transmitted by reason of death to non-members, except with the approval of members representing three-quarters of the shares held by the surviving members. No approval shall be required where shares are transmitted to any legal heirs, including a surviving spouse.

4.3 If shares are otherwise transmitted by operation of law, including by reason of a merger or division of a member, the rights attached to such shares, including without limitation the right to attend and vote at a general meeting and the right to distributions, shall be suspended until the transmission has been approved by members representing three-quarters of the other shares in the company.

4.4 The company shall maintain a register within the meaning of article 185 of the Commercial Companies Act 1915. No fee may be charged for registering any instrument of transfer or other document relating to or affecting the title to any share and the company may retain any instrument of transfer which is registered.

For the avoidance of doubt, an entry in the register in respect of a transfer of shares shall be initialled *ne varietur* by a manager of the company, whether manually, in facsimile or by means of a stamp, and neither the transferor nor the transferee shall be required to sign the relevant entry.

Art. 5. Managers.

5.1 If two or more managers are appointed they shall together constitute a management board, which board may consist of one or more managers (without distinction as to category), one or more managers A and/or one or more managers B.

5.2 Managers are appointed by the general meeting. A manager may be suspended or dismissed by the general meeting at any time, with or without cause. Both individuals and legal entities can be managers. The general meeting shall determine the remuneration and other emoluments of managers.

5.3 If a seat is vacant on the management board, the management of the company shall be vested in the remaining managers or manager.

5.4 Managers participate in a meeting of the management board, or part of a meeting of the management board, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the others any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether managers are participating in a board meeting, it is irrelevant where any manager is or how they communicate with each

other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

5.5 The quorum for meetings of the management board may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two managers and unless otherwise fixed it is two managers.

5.6 Every decision put to the vote of the management board shall be decided by a majority of the votes cast on the decision; provided the resolution is carried by the affirmative vote of at least one manager A and one manager B, if appointed. No one shall be entitled to a casting vote.

5.7 Decisions of the management board may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 5.7 when all managers indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each manager or to which each manager has otherwise indicated agreement in writing.

5.8 If the company only has one manager, Article 5.5 does not apply and the manager may take decisions without regard to any of the provisions of the articles relating to management board decision-making.

5.9 To the extent permitted by law, no manager of the company shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other manager or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

Art. 6. Representation.

6.1 The management board (or, for the avoidance of doubt, if the company only has one manager, the sole manager) represents and binds the company towards third parties.

6.2 If appointed, A manager A acting jointly with a manager B can also represent and bind the company.

Art. 7. General meetings.

7.1 A general meeting (other than an adjourned meeting) must be called by notice of at least five (5) business days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given).

7.2 A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the members.

7.3 Notice of a general meeting of the company must be sent to:

- (a) every member of the company; and
- (b) every manager.

7.4 Notice of a general meeting of the company must state:

- (a) the time, date and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that members will be participating by conference call, the dial-in number to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions proposed.

7.5 Members may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling members to address the general meeting from a remote location). Members so participating shall be deemed to be present for the calculation of quorum and majority. If one or more members participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all members participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office of the company.

7.6 Except where the law otherwise provides, every resolution put to the vote shall be decided by a majority of the votes cast on the resolution and in case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

7.7 The members can adopt resolutions in writing, rather than at a general meeting, if and so long as the number of members does not exceed twenty-five. In such instance, each member shall receive the text of the resolution, in hard copy form or otherwise, and shall cast his vote in writing.

Art. 8. Members' reserve power.

8.1 The general meeting may direct the management board to take, or refrain from taking, specified action.

8.2 No such resolution relieves the managers from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution invalidates anything which the managers have done before the passing of the resolution, nor does it affect the power to represent and bind the company towards third parties subject to and in accordance with Article 6.

Art. 9. Financial year and reserves.

9.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

9.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profits to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital (it being understood that the amount shall be booked to separate class reserve accounts subject to and in accordance with the following paragraph).

9.3 To the extent shares of different classes are in issue, disregarding shares that are held in treasury, the company shall maintain separate reserve accounts for all classes, including without limitation separate share premium accounts, and the holders of shares of the relevant class are collectively and exclusively entitled, on a pari passu basis, to the amount standing to their credit. Quasi-share premium shall likewise be booked to separate class reserve accounts.

Art. 10. Dividends and other distributions.

10.1 Only the general meeting can declare a final dividend.

10.2 A final dividend must not be declared unless the management board has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended by the management board.

10.3 The management board may decide to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) out of the distributable equity by reference to interim accounts prepared for the purpose and having regard to the rights of creditors; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

10.4 Unless the members' resolution to declare a final dividend or management board decision to pay an interim dividend (or to make a distribution other than a dividend) specify a later date, it must be paid by reference to each member's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

Finally, the person appearing, acting as stated above, declared:

A. Twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 12,500, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.00) is at the company's disposal.

B. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on the thirty-first of December two thousand thirteen.

C. The Incorporator, acting as sole shareholder of the company, hereby adopts the following resolutions:

1. The registered office of the company is located at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. The first managers of the company are:

- Michiel Kees Illy, born in Amsterdam (Netherlands) on the seventeenth of July nineteen hundred sixty-six, with professional address at Unit 119, Lane 1517, Hu Qing Ping Road, Xujing, Qingpu, Shanghai 201702, People's Republic of China, for an indefinite term;

- Wei-Chieh Liang, born in Taipei (Taiwan) on the thirteenth of September nineteen hundred eighty-one, residing at Room 2603, 2 New Century Masters Community, Beigan Street, Xiaoshan, Hangzhou 311202, Zhejiang, People's Republic of China, for an indefinite term; and

- Guanming Zhang, born in Hangzhou (Zhejiang, People's Republic of China) on the eleventh of December nineteen hundred sixty-five, with professional address at Room 501, Block 2, Building 8, Osmanthus Garden, Taihe Community, Xingtang Street, Xiaoshan, Hangzhou 311203, Zhejiang, People's Republic of China, for an indefinite term.

Costs

The costs, expenses and fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.00).

This deed is drawn up in English followed by a version in French. The person appearing, acting as stated above, declared that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version will prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-sept décembre.

A comparu:

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, dont l'adresse professionnelle se situe au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de représentante dûment autorisée de:

New Century Holdings Group Limited, une société à responsabilité limitée de droit de la République populaire de Chine, ayant son siège social au 98 Shixin South Road, Xiaoshan, Hangzhou, Zhejiang, République populaire de Chine, immatriculée auprès du Bureau du Commerce et de l'Industrie de Hangzhou sous le numéro 330181000039726 (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire soussigné.

La procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivantes:

Art. 1^{er}. Interprétation et définition des termes.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«associé» signifie l'associé-détenteur d'une ou plusieurs parts sociales;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, la somme des bénéfices ou pertes de l'exercice concerné plus les bénéfices reportés et les réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 9.2;

«conseil de gérance» signifie le conseil de gérance de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique;

«dividende final» signifie un dividende déterminé par référence au bénéfice fixé dans les comptes annuels de la société que l'assemblée générale a approuvés;

«gérant» signifie un gérant de la société;

«gérant A» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale;

«gérant B» signifie un gérant nommé en cette qualité par l'assemblée générale, ayant sa résidence au Grand-Duché de Luxembourg;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«part sociale» signifie une part dans le capital social la société;

«quasi-prime d'émission» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 197 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales; et

«société du groupe» signifie toute société mère directe ou indirecte de la société, avec ou sans personnalité juridique, et toute filiale de cette société mère, avec ou sans personnalité juridique.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et vice-versa et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de l'entrée en vigueur de la disposition pertinente des statuts.

1.4 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Art. 2. Dénomination, forme juridique, etc.

2.1 La dénomination de la société est:

New Century Investment (Luxembourg) SARL

2.2 La société est une société à responsabilité limitée selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.3 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

2.4 La société a pour objet de la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs et la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend notamment la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'émission publique d'obligations, et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers. Elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR), divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune. Aucune part sociale ne sera émise pour moins du montant total de sa valeur nominale et de toute prime payable à la société en contrepartie de son émission.

3.2 Sur demande et sans frais, la société doit délivrer à chaque associé un ou plusieurs certificats concernant les parts sociales que cet associé détient.

3.3 La société peut acquérir ses parts sociales propres et les conserver en portefeuille comme des parts auto-détenues. Toutefois, en cas d'acquisition à titre onéreux, les parts sociales ne peuvent être acquises que sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les termes, conditions et modalités d'acquisition décidés par l'assemblée générale. En ce cas, le conseil de gérance doit établir des comptes intérimaires et l'Article 10.3 est applicable par analogie. Les droits attachés aux parts auto-détenues, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

3.4 En parallèle à l'Article 3.3 ci-dessus, les parts sociales peuvent être rachetées et sont susceptibles d'amortissement sous réserve de et conformément aux termes, conditions et modalités de rachat ou d'amortissement tels que décidés dans le temps par le conseil de gérance. Lorsque les parts sociales sont rachetées ou amorties en vertu du présent Article 3.4, les parts sociales sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et, jusqu'à l'annulation effective de tous les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus.

Art. 4. Cession et transmission de parts sociales.

4.1 Les parts sociales sont cessibles au moyen d'un acte notarié ou sous seings privés et sont librement cessibles entre les associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés sauf accord préalable des associés donné par une résolution qui est adoptée par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

4.2 Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés, qu'avec l'approbation des associés représentant les trois quarts des parts sociales détenues par les associés survivants. Aucun consentement ne sera requis pour la transmission des parts sociales aux héritiers légaux ou au conjoint survivant.

4.3 Si les parts sont autrement transmises de plein droit, en ce compris en raison d'une fusion ou scission d'un associé, les droits attachés à ces parts sociales, y compris sans limitation le droit d'assister à une assemblée générale, le droit de vote et le droit aux distributions, seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été approuvée par les associés représentant les trois-quarts des autres parts sociales de la société.

4.4 La société doit tenir un registre au sens de l'article 185 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Aucun frais ne pourra être facturé pour l'enregistrement d'un instrument de cession ou tout autre document concernant ou affectant le titre de propriété d'une part sociale. La société peut retenir tout instrument de cession qui est enregistré.

Pour éviter toute confusion, l'inscription d'une cession de parts sociales dans le registre est paraphée ne varietur par un gérant de la société, et le paraphe peut être soit manuscrit, soit imprimé, soit apposé au moyen d'une griffe, et ni le cédant ni le cessionnaire ne sont tenus de signer cette inscription.

Art. 5. Gérants.

5.1 Dans la mesure où deux ou plusieurs gérants sont en fonction, ils constitueront un conseil de gérance, lequel peut être composé d'un ou plusieurs gérants (sans distinction de catégorie), un ou plusieurs gérants A et/ou un ou plusieurs gérants B.

5.2 Les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Tout gérant peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités légales peuvent être gérant de la société. L'assemblée générale détermine la rémunération et les autres émoluments des gérants.

5.3 En cas de vacance d'un poste de gérant, les gérants restants ou le gérant restant seront/sera chargé(s) de l'administration de la société.

5.4 Les gérants participent à une réunion du conseil de gérance, ou à une partie d'une réunion du conseil de gérance, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque gérant peut communiquer aux autres gérants toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les gérants ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion du conseil, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

5.5 Le quorum pour une réunion du conseil de gérance peut être fixé au cas par cas par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux gérants et sauf disposition contraire il est de deux gérants.

5.6 Chaque décision soumise au vote du conseil de gérance sera prise à la majorité des voix exprimées, à la condition que celles-ci soient sanctionnées par le vote affirmatif d'au moins un gérant A et au moins un gérant B, dans la mesure où ils sont en fonction. Aucun n'aura de voix prépondérante.

5.7 Les décisions du conseil de gérance peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil de gérance est prise conformément au présent Article 5.7 lorsque tous les gérants indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque gérant ou sur lequel chaque gérant a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

5.8 Si la société n'a qu'un seul gérant, l'Article 5.5 ne s'applique pas, et le gérant peut prendre des décisions sans tenir compte des dispositions des statuts relatives à la prise de décision par le conseil de gérance.

5.9 Sauf dispositions légales contraires, aucun gérant de la société ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre gérant, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions

de ce gérant, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

Art. 6. Représentation.

6.1 Le conseil de gérance (ou, pour éviter toute confusion, si la société n'a qu'un seul gérant, le gérant unique) représente et engage la société à l'égard des tiers.

6.2 Dans la mesure où ils sont en fonction, un gérant A agissant conjointement avec un gérant B représentent et engagent également la société.

Art. 7. Assemblées générales.

7.1 Une assemblée générale (autre qu'une assemblée ajournée) doit être convoquée par notification d'au moins cinq (5) jours ouvrables (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de la notification).

7.2 Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les associés y consentent.

7.3 Une notification à une assemblée générale de la société doit être envoyée à:

- (a) tous les associés de la société; et
- (b) tous les gérants.

7.4 Une notification à une assemblée générale de la société doit contenir:

- (a) l'heure, la date et l'endroit où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des associés participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et le texte des résolutions proposées.

7.5 Les associés peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux associés de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les associés qui participent ainsi. Si un ou plusieurs associés participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les associés participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social de la société.

7.6 Sauf dispositions légales contraires, chaque résolution soumise au vote sera prise à la majorité des voix exprimées et en cas de partage des voix, le président de l'assemblée n'aura pas voix prépondérante.

7.7 Les associés peuvent adopter des résolutions par écrit, au lieu de les prendre en assemblée générale, si et tant que le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq. Dans ce cas, chaque associé devra recevoir le texte de la résolution, par écrit ou autrement, et exprimera son vote par écrit.

Art. 8. Pouvoir de réserve des associés.

8.1 L'assemblée générale peut enjoindre au conseil de gérance d'entreprendre, ou de s'abstenir d'entreprendre, une action déterminée.

8.2 Aucune résolution ne dispense les gérants de leurs fonctions ni n'exonère les gérants de leur responsabilité et aucune résolution n'annule les actes accomplis par les gérants avant l'adoption de la résolution ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société à l'égard des tiers sous réserve de et conformément à l'Article 6.

Art. 9. Exercice social et réserves.

9.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

9.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5%), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé (étant entendu que le prélèvement soit comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales sous réserve de et conformément au paragraphe suivant).

9.3 S'il existe plusieurs catégories de parts sociales, sans tenir compte des parts auto-détenues, la société devra tenir des comptes de réserve distincts pour toutes les catégories, y compris notamment des comptes de primes d'émission distincts. Les détenteurs de parts de la catégorie concernée auront un droit collectif, exclusif et proportionnel, sur un pied d'égalité, au montant créditeur de leurs comptes distincts. Quasi-prime d'émission soit aussi comptabilisé dans des comptes de réserve distincts en fonction des catégories de parts sociales.

Art. 10. Dividendes et autres distributions.

10.1 Seul l'assemblée générale peut déclarer un dividende final.

10.2 Un dividende final ne doit pas être déclaré sauf si le conseil de gérance a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé par le conseil de gérance.

10.3 Le conseil de gérance peut décider de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) à partir des capitaux propres distribuables selon les comptes intermédiaires préparés à cette occasion et au vu

des droits des créanciers, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date des comptes intermédiaires.

10.4 Sauf si la résolution des associés de déclarer un dividende final ou la décision du conseil de gérance de payer un dividende intérimaire (ou de faire une distribution autre qu'un dividende) ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par référence aux parts sociales détenues par chaque associé à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré:

A. Douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 12.500, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été autorisé en n'importe quelle devise et le montant de douze mille cinq cents euros (12.500,00 EUR) est à la disposition de la société.

B. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le trente et un décembre deux mille treize.

C. Le Fondateur, agissant en tant qu'associé unique de la société, prend par les présentes les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont les premiers gérants de la société:

- Michiel Kees Illy, né à Amsterdam (Pays-Bas) le dix-sept juillet mille neuf cent soixante-six, ayant son adresse professionnelle au logement 119, Lane 1517, Hu Qing Ping Road, Xujing, Qingpu, Shanghai 201702, République populaire de Chine, pour un temps sans limitation de durée;

- Wei-Chieh Liang, né à Taipei (Taiwan) le treize septembre mille neuf cent quatre-vingt-un, demeurant à la chambre 2603, 2 New Century Masters Community, Beigan Street, Xiaoshan, Hangzhou 311202, Zhejiang, République populaire de Chine, pour un temps sans limitation de durée; et

- Guanming Zhang, né à Hangzhou (Zhejiang, République populaire de Chine) l'onze décembre mille neuf cent soixante-cinq, ayant son adresse professionnelle à la chambre 501, bloc 2, bâtiment 8, Osmanthus Garden, Taihe Community, Xingtang Street, Xiaoshan, Hangzhou 311203, Zhejiang, République populaire de Chine, pour un temps sans limitation de durée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500,00 EUR).

Le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. La comparante, agissant comme indiqué ci-avant, a déclaré qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 décembre 2012. Relation: EAC/2012/17576. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013011074/432.

(130012050) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 janvier 2013.

Real Property Communication S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 137.816.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013274/10.

(130014982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Quantum Potes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 74.396.

Il est porté à la connaissance du Registre de Commerce et des Sociétés que le siège social de Quantum Potes S.A. a été transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour Quantum Potes S.A.

Référence de publication: 2013013272/13.

(130015286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Inscope S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1146 Luxembourg, 49, rue Ausone.

R.C.S. Luxembourg B 174.365.

STATUTS

L'an deux mille treize, le sept janvier

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Paul-Arnaud de Stexhe, Réviseur d'Entreprises, né à Charleroi le 14 mai 1977, demeurant au 49, rue Ausone L-1146 Luxembourg,

lequel comparant, ès-qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée, régie par les présents statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les statuts de la Société, lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'Assemblée Générale des associés.

Art. 2. La société a pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession de réviseur d'entreprises et de réviseur d'entreprises agréé au sens de la loi du 18 décembre 2009.

La société a également pour objet l'exercice, à titre indépendant, de toutes les activités relevant directement ou indirectement de la profession d'expert comptable et fiscal.

La société a encore pour objet toutes activités de conseil et d'assistance dans le domaine économique. La société pourra également effectuer le contrôle contractuel des comptes, donner des conseils en matière fiscale, organiser et tenir les comptabilités et analyser par les procédés de la technique comptable la situation et le fonctionnement des entreprises sous leurs différents aspects économique, juridique et financier, donner des conseils en organisation, planification et gestion d'entreprises ainsi qu'en matière d'étude et d'organisation des systèmes d'information.

Elle pourra en outre effectuer toutes opérations financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet et/ou susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement et à la condition expresse que ces opérations rentrent dans le cadre des activités permises à un réviseur d'entreprises agréé.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination "Inscope S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT CINQ (25.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, dont obligatoirement au moins un gérant technique titulaire d'une autorisation d'établissement et d'un agrément correspondant aux activités décrites dans l'objet social.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de n'importe quel membre du conseil de gérance porteur de l'autorisation d'établissement requise par la loi.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve jusqu'à ce que celle-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2013.

Souscription - Libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante déclare souscrire aux CINQ CENTS (500) parts sociales et déclare les avoir libérées en espèces à concurrence d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS Euros (12.500.-EUR).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille Euros.

Décision de l'associé unique

1) La Société est administrée par le gérant technique suivant pour une durée indéterminée:

Monsieur Paul-Arnaud de Stexhe, Réviseur d'Entreprises, né à Charleroi le 14 mai 1977, demeurant au 49, rue Ausone L-1146 Luxembourg,

2) L'adresse de la Société est fixée au 49, rue Ausone L-1146 Luxembourg.

Information

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation en bonne et due forme en relation avec l'objet social, et d'un agrément de la CSSF ce qui est expressément reconnu par le comparant.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signe: P-A DE STEXHE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C le 8 janvier 2013. Relation: LAC/2013/1008. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (Signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Luxembourg, le 17 janvier 2013.

Référence de publication: 2013009429/139.

(130010939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2013.

BioProphyl Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6420 Echternach, 26, rue du Charly.

R.C.S. Luxembourg B 127.947.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/01/2012.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2013012737/12.

(130015026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Ateliers Brücker S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9090 Warken, 44, rue de Welscheid.

R.C.S. Luxembourg B 100.248.

Les comptes annuels de l'année 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 23 janvier 2013.

Pour Ateliers BRUCKER S.à r.l.

Arend & Partners S.à r.l., Mersch

Signature

Référence de publication: 2013012727/13.

(130014761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Standard Microsystems Corporation (Asia) S.C.S., Société en Commandite simple.

Capital social: USD 18.433.266,28.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 8, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 160.544.

EXTRAIT

Les transferts de parts sociales de la Société suivants ont eu lieu:

Premier transfert:

En date du 24 octobre 2012, Standard Microsystems Corporation (Asia), ayant son siège social sis au 80, Arkay Drive, NY 11788, Hauppauge, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 2033564 («Standard Microsystems Corporation Asia»), a transféré 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents vingt-huit) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois cents) chacune à Standard Microsystems Corporation, ayant son siège social sis au 80, Arkay Drive, NY 11788, Hauppauge, Etat du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 0774437 («Standard Microsystems Corporation»).

Suite à ce premier transfert, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Standard Microsystems Corporation (Asia): 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité; et

- Standard Microsystems Corporation: 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-huit) parts sociales de commandité et 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire.

Deuxième transfert:

En date du 24 octobre 2012, Standard Microsystems Corporation a transféré 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents vingt-huit) parts sociales de commandité et 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire, ayant une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois cents) chacune, à Microchip Technology Incorporated, ayant son siège social sis au CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State de l'Etat du Delaware sous le numéro 2187388 («Microchip Technology Incorporated»).

Suite à ce deuxième transfert, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Standard Microsystems Corporation (Asia): 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité; et

- Microchip Technology Incorporated: 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-huit) parts sociales de commandité et 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire.

Troisième transfert:

En date du 24 octobre 2012, Microchip Technology Incorporated a transféré 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents vingt-huit) parts sociales de commandité et 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire, ayant une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois cents) chacune, à Microchip Technology (Barbados) II Incorporated, ayant son siège social sis au c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY11-9005 et immatriculée auprès du registre des sociétés des Iles Caiman sous le numéro 34416 («Microchip Technology (Barbados) II Incorporated»).

Suite à ce troisième transfert, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Standard Microsystems Corporation (Asia): 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité; et
- Microchip Technology (Barbados) II Incorporated: 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-huit) parts sociales de commandité et 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire.

Quatrième transfert:

En date du 26 octobre 2012, Standard Microsystems Corporation (Asia) a transféré 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois cents) chacune, à Standard Microsystems Corporation.

Suite à ce quatrième transfert, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Standard Microsystems Corporation: 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité; et
- Microchip Technology (Barbados) II Incorporated: 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent vingt-huit) parts sociales de commandité et 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire.

Cinquième transfert:

En date du 26 octobre 2012, Standard Microsystems Corporation a transféré 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois cents) chacune, à Microchip Technology Incorporated.

Suite à ce cinquième transfert, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Microchip Technology Incorporated: 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité; et
- Microchip Technology (Barbados) II Incorporated: 12.699.328 (douze millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents vingt-huit) parts sociales de commandité et 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire.

Sixième transfert:

En date du 26 octobre 2012, Microchip Technology Incorporated a transféré 128,276 (cent vingt-huit mille deux cent soixante-seize) parts sociales de commandité d'une valeur nominale de 1,43 USD (un Dollar américain et quarante-trois cents) chacune, à Microchip Technology (Barbados) II Incorporated.

Suite à ce sixième transfert, l'actionnariat de la Société se compose comme suit:

- Microchip Technology (Barbados) II Incorporated: 62.792 (soixante-deux mille sept cent quatre-vingt-douze) parts sociales de commanditaire et 12.827.604 (douze millions huit cent vingt-sept mille six cent quatre) parts sociales de commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013010589/83.

(130011793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Centre One S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 440.000,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 136.248.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2013.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013012780/12.

(130015211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Fosca II, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 153.027.

In the year two thousand and thirteen, on the 10th day of the month of January.

Before Us, Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Pascale Nutz, manager, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, acting as delegate of the board of managers (the "Delegate") of FOSCA II Manager S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg (the "RCS") under number B 137.777, acting as unlimited shareholder and manager (the "Gérant") of FOSCA II (the "Company"), pursuant to the minutes of the board of managers of the Gérant dated 10 December 2012 (copy of which, after having been initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall be registered together with the present deed) (the "Resolutions").

The Company, a société en commandite par actions with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg and registered with the RCS under number B 153.027 has been incorporated by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 12th May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1344 of 30th June 2010.

The articles of association of the Company were amended for the last time by Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg by deed of 24th January 2012, published in the Mémorial n° 929 of 11th April 2012.

The appearing party, acting in her capacity as aforementioned, requested the notary to record her declarations as follows:

(I) Article 5.2 and the 1st paragraph of article 5.3 of the articles of association of the Company provide as follows:

" 5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at eighty-five million six hundred and ninety thousand nine hundred and nine Euro (EUR 85,690,909) divided into eight billion five hundred and sixty-nine million ninety thousand nine hundred (8,569,090,900) Limited Ordinary Shares, each with a par value of one Euro-cent (EUR 0.01).

The Gérant is authorised, during a five-year period starting on the date of publication of these Articles in the Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C (the "Mémorial C"), to make a cash call and to increase the corporate capital from time to time in whole or in part within the limits of the authorised unissued capital. The Gérant may in its discretion resolve to issue new shares as Limited Ordinary Shares and determine the terms and conditions of each such increase and, subject to this article 5.2, in particular determine the time and the number of the authorised Limited Ordinary Shares to be subscribed and issued, the amount of any issue premium, whether and to what extent the new Limited Ordinary Shares are to be paid up in cash or kind and how the newly subscribed Limited Ordinary Shares will be allocated among the Limited Ordinary Shareholders, it being understood that any new Limited Ordinary Shares issued will have to be fully paid up. The Gérant is authorised to issue further Limited Ordinary Shares of the Company without the existing Shareholders having any preferential subscription rights. The Gérant may delegate to any duly authorised officer of the Company or to any other duly authorised person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Limited Ordinary Shares representing part or all of such increases of capital.

Whenever an increase of issued capital is carried out in accordance with these Articles, the Gérant shall take steps to amend these Articles in order to record the change in the subscribed capital and the corresponding reduction of the unissued authorised share capital and the Gérant is authorised to take or authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with the Law.

5.3. The Gérant may resolve to issue new Limited Ordinary Shares within the authorised unissued share capital in the form of Limited Ordinary Share Classes with a maximum of twenty-five Limited Ordinary Share Classes each to be denominated by the Gérant by reference to subsequent letters of the alphabet (Class A to Class Y Limited Ordinary Shares)."

(II) On the basis of the powers granted to the Delegate as set out under (I) above, further to the approval of the Gérant, the Company has, by the Resolutions

(a) created two new classes of Limited Ordinary Shares namely class I and class J,

(b) issued seven hundred and fourteen million five hundred and forty-five thousand five hundred (714,545,500) Limited Ordinary Shares of a nominal value of one Euro cent (€0.01) each (the "New Shares") for a total subscription price of seven million eight hundred and sixty thousand Euro (€7,860,000) ("Subscription Price") out of which seven million one hundred and forty-five thousand four hundred and fifty-five Euro (€7,145,455) were allocated to the share capital account and seven hundred and fourteen thousand five hundred and forty-five Euro (€714,545) were allocated to the legal reserve account of the Company (the "Capital Increase") and;

(c) amended the allocation of shares in the existing classes A to H Limited Ordinary Shares as set forth in Annex 2 of the Resolutions (the "Reallocation") to reflect the value adjustments of the Company's underlying investments.

(III) The New Shares have been fully paid up by a contribution in cash of an amount of seven million eight hundred and sixty thousand Euro (€7,860,000) (the "Contribution in Cash"). Evidence of the payment of the Subscription Price of an amount of seven million eight hundred and sixty thousand Euro (€7,860,000) has been shown to the undersigned notary.

(IV) As a consequence of the above, the issued share capital of the Company has been increased by a total amount of seven million one hundred and forty-five thousand four hundred and fifty-five Euro (€7,145,455) so as to bring it from its current amount of sixty-four million three hundred and forty thousand ninety-one Euro (€64,340,091) to seventy-one million four hundred and eighty-five thousand five hundred and forty-six Euro (€71,485,546) by the issue of the New Shares in exchange for the Contribution in Cash.

As a result of the Capital Increase and the Reallocation, article 5.1 and the first paragraph of article 5.2 of the articles of association of the Company are amended so as to read as follows:

" **5.1.** The Company has an issued and subscribed fully paid-up capital of seventy-one million four hundred and eighty-five thousand five hundred and forty-six Euro (€71,485,546) divided into, three million (3,000,000) Limited Preference Shares, seven hundred and forty-five million four hundred and fifty-four thousand five hundred and forty-seven (745,454,547) class A Limited Ordinary Shares, one billion three hundred and sixteen million three hundred and sixty-three thousand six hundred and fifty (1,316,363,650) class B Limited Ordinary Shares, two hundred and eighty million (280,000,000) class C Limited Ordinary Shares, five hundred and twenty-seven million two hundred and seventy-two thousand seven hundred and twenty-eight (527,272,728) class D Limited Ordinary Shares, one billion one hundred and thirty-eight million one hundred and eighty-one thousand eight hundred and twenty-nine (1,138,181,829) class E Limited Ordinary Shares, one billion six hundred and sixty-five million four hundred and fifty-four thousand five hundred and forty-eight (1,665,454,548) class F Limited Ordinary Shares, one hundred and forty-nine million ninety thousand nine hundred and fourteen (149,090,914) class G Limited Ordinary Shares, seven hundred and forty-one million eight hundred and eighteen thousand one hundred and ninety-two (741,818,192) class H Limited Ordinary Shares, two hundred and seventy-six million three hundred and sixty-three thousand six hundred and forty-two (276,363,642) class I Limited Ordinary Shares, three hundred and five million four hundred and fifty-four thousand five hundred and fifty (305,454,550) class J Limited Ordinary Shares with a par value of one Euro-cent (EUR 0.01) each and one (1) Unlimited Share with a par value of one thousand Euro (EUR 1,000).

5.2. The unissued authorised share capital of the Company is set at seventy-eight million five hundred and forty-five thousand four hundred and fifty-four Euro (EUR 78,545,454) divided into seven billion eight hundred and fifty-four million five hundred and forty-five thousand four hundred (7,854,545,400) Limited Ordinary Shares, each with a par value of one Euro-cent (EUR 0.01)."

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its increase of capital are estimated at 4.500,- Euro.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, it signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suivi par une traduction française:

L'an deux mille treize, le dix janvier.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Pascale Nutz, gérante, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, agissant en qualité de délégué du conseil de gérance (le «Délégué») de FOSCA II Manager S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec un siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès Registre de Commerce et des

Sociétés de Luxembourg (the "RCS") sous le numéro B 137.777, agissant en qualité d'actionnaire-commandité et de gérant (le «Gérant») de FOSCA II (la «Société»), en vertu du procès-verbal du conseil de gérance du Gérant daté du 10 décembre 2012 (une copie de celui-ci, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, devra être annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci) (les «Résolutions»).

La Société, une société en commandite par actions avec un siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg et immatriculée auprès du RCS sous le numéro B 153.027 a été constituée le 12 mai 2010 par acte de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1344 du 30 juin 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg par acte du 24 janvier 2012, publié au Mémorial n° 929 du 11 avril 2012.

La partie comparante, agissant en sa qualité susmentionnée, a requis le notaire d'acter ses déclarations de la manière suivante:

(I) L'article 5.2 et le premier paragraphe de l'article 5.3 des statuts de la Société prévoient ce qui suit:

« **5.2.** Le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à quatre-vingt-cinq millions six cent quatre-vingt-dix mille neuf cent neuf euros (EUR 85.690.909), représenté par huit milliards cinq cent soixante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cents (8.569.090.900) Actions Ordinaires de Commanditaire, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

Le Gérant est autorisé, pendant une période de cinq ans commençant à la date de la publication de ces Statuts au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial C"), à faire un appel de fonds et à augmenter le capital social de temps à autre, en entier ou en partie, dans les limites du capital autorisé non émis. Le Gérant peut à sa discrétion décider d'émettre des actions nouvelles comme Actions Ordinaires de Commanditaire et déterminer les termes et conditions de chacune de ces augmentations, et sous réserve du présent article 5.2, en particulier déterminer le moment et le nombre d'Actions Ordinaires de Commanditaire autorisées à être souscrites et émises, le montant de toute prime d'émission, si et dans quelle mesure les nouvelles Actions Ordinaires de Commanditaire sont à payer en espèces ou en nature et comment les Actions Ordinaires de Commanditaire nouvellement souscrites seront distribuées parmi les Actionnaires Commanditaires Ordinaires, étant entendu que toutes les nouvelles Actions Ordinaires de Commanditaire émises devront être entièrement libérées. Le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires de Commanditaire supplémentaires de la Société sans que les Actionnaires existants aient des droits préférentiels de souscription. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir de la Société dûment autorisé ou à toute autre personne dûment autorisée les devoirs d'acceptation des souscriptions et la réception du paiement pour les Actions Ordinaires de Commanditaire représentant tout ou partie de ces augmentations de capital.

Toutes les fois où le capital émis est augmenté conformément aux présents Statuts, le Gérant prendra toutes les mesures nécessaires pour modifier ces Statuts de façon à constater la modification du capital souscrit et la réduction corrélative du capital social autorisé non émis et le Gérant est autorisé à prendre ou autoriser les mesures nécessaires pour l'exécution et la publication d'une telle modification conformément à la Loi.

5.3. Le Gérant peut décider d'émettre de nouvelles Actions Ordinaires de Commanditaire dans les limites du capital social autorisé non émis sous la forme de Classes d'Actions Ordinaires de Commanditaire avec un maximum de vingt-cinq Classes d'Actions Ordinaires de Commanditaire, chacune devant être dénommée par le Gérant par référence aux lettres suivantes de l'alphabet (Classe A à Classe Y d'Actions Ordinaires de Commanditaire).».

(II) Sur base des pouvoirs attribués au Délégué tel qu'énoncés sous (I) ci-dessus, suite à l'approbation du Gérant, la Société a, sur base des Résolutions

(a) créé deux nouvelles classes d'Actions Ordinaires de Commanditaire à savoir des Actions Ordinaires de Commanditaire de classe I et de classe J,

(b) émis sept cent quatorze millions cinq cent quarante-cinq mille cinq cents (714.545.500) Actions Ordinaires de Commanditaire d'une valeur nominale d'un centime d'euro (€ 0,01) chacune (les «Nouvelles Actions») pour un prix total de souscription de sept millions huit cent soixante mille euros (€ 7.860.000) («Prix de Souscription») duquel sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq euros (€ 7.145.455) ont été attribués au compte capital social et sept cent quatorze mille cinq cent quarante-cinq euros (€714.545) ont été attribués au compte réserve légale de la Société Augmentation de Capital); et

(c) modifié l'allocation des Actions Ordinaires de Commanditaire au sein des classes A à H comme indiqué à l'annexe 2 des Résolutions (la «Réallocation») afin de refléter des ajustements de valeur des investissements sous-jacents de la Société.

(III) Les Nouvelles Actions ont été entièrement libérées par voie d'un apport en numéraire d'un montant de sept millions huit cent soixante mille euros (€7.860.000) (l'«Apport en Numéraire»). La preuve du paiement du Prix de Souscription d'un montant de sept millions huit cent soixante mille euros (€ 7.860.000) a été montrée au notaire instrumentant.

(IV) En conséquence de ce qui précède le capital social émis de la Société a été augmenté d'un montant total de sept millions cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante-cinq euros (€7.145.455) afin de le porter de son montant actuel de soixante-quatre millions trois cent quarante mille quatre-vingt-onze euros (€64.340.091) à la somme de soixante et

onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six euros (€71.485.546) par l'émission des Nouvelles Actions en contrepartie de l'Apport en Numéraire.

En conséquence de l'Augmentation de Capital et de la Réallocation, l'article 5.1 et le premier paragraphe de l'article 5.2 des statuts de la Société sont modifiés afin qu'ils aient la teneur suivante:

« **5.1.** La Société a un capital émis, souscrit et entièrement libéré de soixante et onze millions quatre cent quatre-vingt-cinq mille cinq cent quarante-six euros (€71.485.546) représenté par trois millions (3.000.000) d'Actions Privilégiées de Commanditaire, sept cent quarante-cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-sept (745.454.547) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe A, un milliard trois cent seize millions trois cent soixante-trois mille six cent cinquante (1.316.363.650) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe B, deux cent quatre-vingt millions (280.000.000) d'Actions Ordinaires de Commanditaire de classe C, cinq cent vingt-sept millions deux cent soixante-douze mille sept cent vingt-huit (527.272.728) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe D, un milliard cent trente-huit millions cent quatre-vingt-un mille huit cent vingt-neuf (1.138.181.829) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe E, un milliard six cent soixante-cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent quarante-huit (1.665.454.548) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe F, cent quarante-neuf millions quatre-vingt-dix mille neuf cent quatorze (149.090.914) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe G et sept cent quarante et un millions huit cent dix-huit mille cent quatre-vingt-douze (741.818.192) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe H, deux cent soixante-seize millions trois cent soixante-trois mille six cent quarante-deux (276.363.642) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe I, trois cent cinq millions quatre cent cinquante-quatre mille cinq cent cinquante (305.454.550) Actions Ordinaires de Commanditaire de classe J d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune et une (1) Action de Commandité d'une valeur nominale de mille Euros (EUR 1.000).

5.2. Le capital social autorisé non émis de la Société est fixé à soixante-dix-huit millions cinq cent quarante-cinq mille quatre cent cinquante-quatre Euros (EUR 78.545.454) représenté par sept milliards huit cent cinquante-quatre millions cinq cent quarante-cinq mille quatre cent (7.854.545.400) Actions Ordinaires de Commanditaire, chacune d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01)».

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société suite à l'augmentation de capital sont estimés à 4.500.- euros.

Le présent acte notarié a été fait à Esch-sur-Alzette, à la même date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, laquelle a signé ensemble avec le notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare par le présent qu'à la requête de la partie comparante, cet acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française. A la requête de la même partie comparante, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre la version française et la version anglaise.

Signé: NUTZ, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 11/01/2013. Relation: EAC/2013/558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 14 janvier 2013.

Référence de publication: 2013006866/204.

(130007562) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2013.

Biopharmex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 59.280.

Le bilan au 31.12.2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour BIOPHARMEX HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2013012759/12.

(130015082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

**Cafero s.r.l., Société Anonyme,
(anc. Cafero S.A.).**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 113.181.

L'an deux mille douze, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CAFERO S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 113181, constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire alors de résidence à Remich, en date du 5 janvier 2006, publié au Mémorial C numéro 662 du 31 mars 2006,

ayant un capital social de trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions de cent (100,- EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société en CAFERO s.r.l.
- 2.- Modification de l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article trois des nouveaux statuts en langue italienne.
- 3.- Fixation de la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.
- 4.- Démission des administrateurs et du commissaire de la société.
- 5.- Transfert du siège social, statutaire et administratif de Luxembourg en Italie, et adoption par la société de la nationalité italienne.
- 6.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".
- 7.- Refonte complète des statuts de la société pour les adapter à la législation italienne.
- 8.- Nominations statutaires.
- 9.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en CAFERO s.r.l.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'objet social pour lui donner la teneur reprise dans l'article trois des nouveaux statuts de la société en langue italienne ci-après.

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la durée de la société jusqu'au 31 décembre 2050.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs de la société à savoir Monsieur Alexis DE BERNARDI, Monsieur Georges DIEDERICH et Madame Louis VEGAS-PIERONI et du commissaire aux comptes de la société à savoir Monsieur Jean-Marc HEITZ et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leurs mandats.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social, statutaire et administratif de la société de L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, à 00185 Roma, Via S. Martino della Battaglia 31 (Italie), et de faire adopter par la société la nationalité italienne, selon la loi italienne.

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal et constate que cette résolution est conforme à la directive du Conseil de la CEE en date du 17 juillet 1969 et aux dispositions des articles 4 et 50 du D.P.R. du 26 avril 1986, numéro 131.

Sixième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".

Septième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts de la société pour les mettre en concordance avec la législation italienne et de les arrêter comme suit:

"STATUTO

Art. 1. Denominazione.

1.1. È costituita una società a responsabilità limitata con la denominazione sociale CAFERO s.r.l.

Art. 2. Sede.

2.1. La sede della società è fissata in Roma.

2.2. La società potrà istituire filiali, succursali, agenzie e depositi.

Art. 3. Oggetto.

3.1. La società ha per oggetto prestazioni inerenti il monitoraggio, la rilevazione e l'analisi delle acque in genere, il controllo del loro grado di inquinamento nonché gli interventi necessari per affrontare e risolvere tale problema.

Essa potrà, inoltre, svolgere attività inerenti la navigazione e la nautica in genere, la compravendita, la rappresentanza, la locazione, il noleggio di imbarcazioni e navi da diporto per finalità turistiche, la realizzazione, la costruzione, la ristrutturazione, la riparazione, la manutenzione, l'assistenza, il salvataggio e il rimorchio delle navi ed imbarcazioni di qualunque tipo e specie, nonché gli accessori, equipaggiamenti e dotazioni ad esse inerenti o parti di esse, la costruzione e la gestione di infrastrutture portuali.

Essa potrà svolgere attività a scopo promozionale, scientifico, pubblicitario e sportivo, di ricerca e di prospezione sottomarina, di recupero e, comunque, qualsiasi attività inerente l'utilizzazione di navi ed imbarcazioni di qualunque tipo e specie, sia in conto proprio che per conto di terzi, comprese le attività turistiche con particolare riferimento alle zone del mezzogiorno e comunque qualsiasi attività connessa o collaterale a quanto sopra esposto.

Inoltre la società potrà esercitare il commercio di attrezzature per l'attività subacquea di pesca sportiva e professionale, di attrezzi e articoli sportivi in genere compreso l'abbigliamento, di vernici marine, di motori, di attrezzature o utensileria marina e di ogni articolo comunque inerente alla navigazione commerciale, da pesca e da diporto.

La società potrà assumere, in via strumentale e non prevalente, partecipazioni, interessenze in altre società aventi scopi analoghi, complementari ed affini e potrà compiere tutte le operazioni finanziarie, bancarie, industriali, sia mobiliari che immobiliari, necessarie al conseguimento dell'oggetto sociale, con i limiti previsti dalla legge.

Art. 4. Capitale e finanziamento della società.

4.1. Il capitale sociale è fissato in nominali euro 31.000,00.

Le quote sociali possono essere oggetto di intestazione fiduciaria ai sensi della Legge 1966/1939 e successive modifiche ed integrazioni; in tali casi l'esercizio dei diritti sociali da parte della società fiduciaria avviene per conto e nell'esclusivo interesse di uno o più fiduciari e solo a questi pertanto sono imputabili gli effetti giuridici e le responsabilità conseguenti a tale esercizio.

4.2. Il capitale sociale potrà essere aumentato mediante esecuzione di nuovi conferimenti in denaro, in natura, di crediti o mediante qualsiasi altro elemento dell'attivo suscettibile di valutazione economica, oppure mediante passaggio di riserve a capitale nei termini consentiti dalla legge.

4.3. I soci potranno apportare denaro alla società, sia a titolo di versamento in conto capitale, sia a titolo di finanziamento, senza necessità di rispettare, in entrambi i casi, la proporzionalità tra entità dell'apporto ed entità della partecipazione.

4.4. Ove non consti per iscritto una diversa volontà, i finanziamenti effettuati dal socio si presumono infruttiferi.

Art. 5. Durata.

5.1. La durata della società è stabilita fino al 31 dicembre 2050.

Art. 6. Amministrazione e rappresentanza.

6.1. L'amministrazione e la rappresentanza anche giudiziale della società spettano, a seconda di quanto di volta in volta stabilito nell'atto di nomina, ad uno o più amministratori.

Gli amministratori durano in carica per il periodo di tempo stabilito all'atto della loro nomina od anche a tempo indeterminato.

Gli amministratori sono sempre rieleggibili e possono non essere soci.

6.2. Quando l'amministrazione della società è affidata a più persone, la decisione di nomina stabilisce alternativamente:

- a) se gli amministratori costituiscono il consiglio di amministrazione;
- b) se l'amministrazione è invece affidata a ciascun amministratore disgiuntamente ovvero congiuntamente con uno o più degli altri amministratori, anche nominativamente indicati.

Nell'ipotesi sub b) gli amministratori dovranno comunque adottare in forma consiliare le deliberazioni o le decisioni relative alla redazione del progetto di bilancio, ai progetti di fusione o scissione ed agli aumenti di capitale delegati.

Consiglio di amministrazione

6.3. Il consiglio nomina fra i suoi membri il presidente, quando a ciò non provvedano i soci.

6.4. Il consiglio di amministrazione si raduna, anche in luogo diverso dalla sede sociale, tutte le volte che il presidente lo giudichi necessario o quando ne sia fatta richiesta scritta da uno dei suoi membri.

La convocazione viene fatta dal presidente con lettera da spedire almeno 3 (tre) giorni prima a ciascun membro del consiglio e del collegio sindacale o del revisore, se nominati, o, in caso di urgenza, con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da spedire almeno un giorno prima.

Si riterranno comunque validamente costituite le riunioni del consiglio di amministrazione, anche in difetto di formale convocazione, quando siano presenti tutti gli amministratori e tutti i sindaci effettivi se nominati.

6.5. È possibile tenere le riunioni del Consiglio di Amministrazione con interventi dislocati in più luoghi audio/video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, di cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- a) - che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il Segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale, dovendosi ritenere svolta la riunione in detto luogo;
- b) - che sia consentito al Presidente della riunione di accertare l'identità degli intervenuti, regolare lo svolgimento della riunione, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- c) - che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi della riunione oggetto di verbalizzazione;
- d) - che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione ed alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare, ricevere o trasmettere documenti.

6.6. Il consiglio di amministrazione è validamente costituito con la presenza della maggioranza dei suoi membri.

Il consiglio di amministrazione delibera validamente con il voto favorevole della maggioranza assoluta dei presenti.

6.7. Le riunioni del consiglio di amministrazione sono presiedute dal presidente o, in mancanza, dall'amministratore designato dagli intervenuti.

Le deliberazioni del consiglio devono constare da verbale sottoscritto dal presidente e dal segretario.

6.8. Le decisioni del consiglio di amministrazione potranno essere anche assunte sulla base:

a) di unico documento da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione, che dovrà essere datato e sottoscritto da ciascun amministratore con l'indicazione "visto ed approvato" oppure "Visto e non approvato" oppure "visto ed astenuto";

b) di pluralità di documenti, tutti di identico contenuto (da cui risulti chiaramente l'argomento oggetto della decisione) che saranno inviati dal proponente a tutti gli amministratori, ai sindaci od al revisore, se nominati; ciascun amministratore daterà e sottoscriverà il documento da lui ricevuto con l'indicazione "visto ed approvato" oppure "visto e non approvato" oppure "visto ed astenuto", provvedendo quindi a trasmettere alla società il documento da lui sottoscritto.

Sono considerate forme idonee anche gli invii a mezzo telefax o per posta elettronica, purché in questo ultimo caso le sottoscrizioni siano apposte in forma digitale.

Tra la data della prima e quella dell'ultima sottoscrizione, sia se raccolte con unico documento che con pluralità di documenti, non può intercorrere un periodo superiore a 5 (cinque) giorni.

6.9. La decisione si reputa validamente adottata qualora entro il termine suddetto pervengano alla società le dichiarazioni di approvazione della maggioranza degli amministratori.

La decisione assume la data dell'ultima dichiarazione pervenuta nel termine prescritto.

Le decisioni di cui sopra devono essere trascritte e conservate ai sensi dell'art. 2478 c.c.

6.10. In caso di cessazione dalla carica, per qualsiasi motivo, di uno degli amministratori, si intenderanno decaduti dalla carica tutti gli amministratori immediatamente, con effetto dalla accettazione dei nuovi amministratori.

6.11. Il Consiglio può delegare parte dei suoi poteri ad uno o più Amministratori Delegati, determinando i limiti della delega e fatti salvi i poteri non delegabili ai sensi di legge.

6.12. La rappresentanza generale della società spetta all'Amministratore Unico o al presidente ed agli amministratori delegati, se nominati, nell'ambito dei poteri loro conferiti, a più amministratori, in via congiunta o disgiunta, secondo quanto stabilito all'atto della nomina.

6.13. L'organo amministrativo può nominare institori o procuratori per singoli, determinati atti o categorie di atti.

Poteri di gestione

6.14. L'organo amministrativo, qualunque sia la sua strutturazione, ha tutti i poteri di ordinaria e straordinaria amministrazione, esclusi quelli che la legge o l'atto costitutivo riservano espressamente ai soci.

Compensi

6.15. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per le ragioni dell'ufficio.

Gli eventuali compensi spettanti agli amministratori sono determinati all'atto della loro nomina, anche in relazione ai particolari poteri attribuiti.

Può essere accantonata a favore degli amministratori, nelle forme repute idonee, un'indennità per la risoluzione del rapporto, da liquidarsi all'estinzione del mandato.

Art. 7. Decisioni dei soci.

7.1. I soci decidono sugli argomenti che la legge ed il presente atto riservano alla loro competenza.

7.2. Le decisioni dei soci possono essere adottate:

a) mediante deliberazione assembleare;

b) sulla base del consenso espresso per iscritto dai soci, purché dai documenti sottoscritti risultino con chiarezza l'argomento oggetto della decisione ed il consenso alla stessa; la documentazione da cui risulta il consenso dei soci deve essere conservata tra gli atti della società.

7.3. Le decisioni relative alla modificazione dell'atto costitutivo oppure al compimento di operazioni che comportino una sostanziale variazione dell'oggetto sociale o dei diritti dei soci debbono essere adottate in ogni caso con deliberazione assembleare.

7.4. L'assemblea è regolarmente costituita con la presenza di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale e delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale.

In caso di consultazione scritta le decisioni sono prese con il voto favorevole dei soci che rappresentino almeno la maggioranza del capitale sociale.

In ogni caso restano salve le disposizioni di legge che richiedono diverse specifiche maggioranze.

Art. 8. Assemblea dei soci.

8.1. L'Assemblea viene convocata dall'Amministratore Unico, dal Presidente del Consiglio di Amministrazione ovvero da uno degli Amministratori, mediante lettera raccomandata, fax o e-mail, spediti ai soci almeno otto giorni prima dell'adunanza nel domicilio risultante dal registro delle imprese.

8.2. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico o dal presidente del consiglio di amministrazione o dall'amministratore più anziano o, in mancanza, dalla persona designata dagli intervenuti.

In caso di partecipazioni intestate a società fiduciarie operanti ai sensi della legge 1966/1939 e successive modificazioni e integrazioni, la delega potrà essere rilasciata a più soggetti delegati a votare, eventualmente in maniera divergente, in esecuzione di istruzioni provenienti da differenti fiduciari.

8.3. È possibile tenere le riunioni dell'Assemblea con intervenuti dislocati in più luoghi, contigui o distanti, audio/video collegati, e ciò alle seguenti condizioni, cui dovrà essere dato atto nei relativi verbali:

- che siano presenti nello stesso luogo il Presidente ed il Segretario della riunione che provvederanno alla formazione e sottoscrizione del verbale;

- che sia consentito al Presidente dell'Assemblea di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;

- che sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;

- che sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno, nonché di visionare ricevere o trasmettere documenti;

- che siano indicati nell'avviso di convocazione, i luoghi audio/video collegati a cura della società nei quali gli intervenuti potranno affluire, dovendosi ritenere svolta la riunione nel luogo ove saranno presenti il Presidente ed il soggetto verbalizzante; dovranno inoltre essere predisposti tanti fogli presenze quanti sono i luoghi audio/video collegati in cui si tiene la riunione.

Art. 9. Esercizio sociale, bilancio e utili.

9.1. L'esercizio sociale ha inizio il giorno uno gennaio e termina il giorno trentuno dicembre di ogni anno.

9.2. Alla fine di ciascun esercizio, gli amministratori procedono alla formazione del bilancio sociale a norma di legge.

9.3. Il bilancio è approvato con assemblea dei soci da convocarsi entro centoventi giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale, ovvero entro centoottanta giorni nei limiti e alle condizioni previste dal secondo comma art. 2364 c.c.

9.4 Gli utili netti, dedotta una somma non inferiore al 5% (cinque per cento) per la riserva legale, saranno attribuiti ai soci in proporzione alle rispettive quote di capitale, salvo particolari decisioni dell'assemblea per la formazione di altre riserve o per diverse destinazioni.

Art. 10. Recesso del socio.

10.1. Ogni socio può in ogni momento recedere dalla società, dandone preavviso, a mezzo di lettera raccomandata con avviso di ricevimento, almeno centoventi giorni prima. La partecipazione sociale dovrà essere liquidata al socio receduto in base alle norme di legge.

Art. 11. Esclusione del socio.

11.1. Il socio può essere escluso dalla società nell'ipotesi in cui eserciti per conto proprio o di terzi un'attività concorrente con quella della società, salvo il consenso scritto degli altri soci, oppure in ogni altra ipotesi in cui si renda gravemente inadempiente rispetto ad altre obbligazioni sociali.

11.2. Il socio può inoltre essere escluso dalla società:

- qualora venga dichiarato fallito o sottoposto ad altra procedura concorsuale;
- qualora venga dichiarato interdetto o inabilitato.

11.3. Il socio può altresì essere escluso dalla società qualora scompaia ai sensi dell'art. 48 c.c., sia dichiarato assente ai sensi degli artt. 49 ss. c.c. oppure qualora non eserciti per almeno due anni consecutivi alcun diritto sociale ad esso spettante, dovendosi il relativo termine computare secondo il calendario comune, comprendendo tuttavia nel periodo almeno due decisioni dei soci di approvazione del bilancio sociale di esercizio.

11.4. L'esclusione deve essere decisa dai soci all'unanimità, non computandosi nel numero il socio escludendo. La decisione di esclusione deve essere notificata al socio escluso.

L'esclusione avrà effetto decorsi trenta giorni dalla data della notificazione di cui sopra, salvo che, entro tale termine, il socio escluso non proponga opposizione dinanzi al tribunale competente.

11.5. In caso di società costituita da due soci, l'esclusione di cui al precedente art. 11.3., può essere pronunciata solo dall'autorità giudiziaria.

11.6. Il rimborso della partecipazione del socio escluso avverrà in base alle norme di legge.

11.7. In ogni caso, l'adozione della decisione di esclusione comporta decadenza del socio dall'eventuale carica di amministratore e rappresentante della società fin dal momento in cui la decisione stessa diviene efficace.

Art. 12. Trasferimento delle partecipazioni sociali.

12.1 Le quote sono trasferibili ai sensi di legge.

12.2 In caso di alienazione è riservato ai soci il diritto di prelazione, ciascuno in proporzione alle quote di capitale sociale possedute.

I soci che intendono alienare le loro quote, devono comunicare la loro proposta agli altri soci a mezzo lettera raccomandata con avviso di ricevimento, da inviarsi al domicilio risultante dal registro delle imprese. I soci che intendono avvalersi di tale diritto dovranno darne comunicazione a mezzo lettera raccomandata con ricevuta di ritorno da inviarsi al socio alienante nel suo domicilio risultante dal registro delle imprese, entro trenta giorni dalla data di ricezione dell'offerta.

La prelazione a favore di altri soci è esclusa in caso di cessione, a qualunque titolo, a favore di familiari in linea retta e del coniuge.

12.3) Le limitazioni al trasferimento delle quote non sono applicabili quando il trasferimento avvenga a società fiduciarie autorizzate all'esercizio di tale attività ai sensi di legge e/o nel caso di ritrasferimento da parte delle stesse a favore dei fiduciari originari, ed infine il trasferimento da società fiduciaria ad altra società fiduciaria per conto dello stesso fiduciante, previa esibizione del mandato fiduciario.

Art. 13. Organo di controllo - Revisione legale dei conti.

13.1 Nei casi previsti dall'art. 2477, commi II e III C.C. la società nomina un sindaco unico o un collegio sindacale cui è affidata anche la revisione legale dei conti, il tutto nei limiti e con l'osservanza delle restanti disposizioni di cui all'art. 2477 c.c.

La retribuzione annuale del sindaco o dei membri del collegio sindacale è determinata dai soci all'atto della nomina per l'intero periodo di durata del suo ufficio.

13.2 In alternativa al Sindaco o al Collegio Sindacale la revisione legale dei conti della società può essere esercitata da un Revisore legale.

Il corrispettivo del revisore è determinato dai soci all'atto della nomina per l'intero periodo di durata del suo ufficio.

L'incarico ha la durata di tre esercizi, con scadenza alla data della decisione dei soci di approvazione del bilancio relativo al terzo esercizio dell'incarico.

Art. 14. Scioglimento e liquidazione.

14.1. La società si scioglie nei casi previsti dalla legge.

14.2. La liquidazione della società sarà effettuata da uno o più liquidatori.

14.3. Contestualmente all'accertamento della causa di scioglimento, i soci decidono in materia di:

a) numero dei liquidatori e regole di funzionamento in caso di pluralità di liquidatori;

b) nomina dei liquidatori, con indicazione di quelli cui spetta la rappresentanza della società;

c) criteri in base ai quali deve svolgersi la liquidazione;

d) poteri dei liquidatori, con particolare riguardo alla cessione dell'azienda sociale, di rami di essa, ovvero anche di singoli beni o diritti, o blocchi di essi, ed agli atti necessari per la conservazione del valore dell'impresa, ivi compreso il suo esercizio provvisorio, anche di singoli rami, in funzione del migliore realizzo.

Art. 15. Revoca dello stato di liquidazione.

15.1. La società può in ogni momento revocare lo stato di liquidazione, occorrendo previa eliminazione della causa di scioglimento, con decisione unanime dei soci.

15.2. La decisione che revoca lo stato di liquidazione ha effetto solo dopo due mesi dall'iscrizione nel registro delle imprese, salvo che consti il consenso dei creditori della società o il pagamento di quelli che non hanno dato il consenso.

Art. 16. Rinvio.

16.1. Per quanto non espressamente previsto dal presente statuto, si richiamano le norme del codice civile in materia di società a responsabilità limitata."

Huitième résolution

L'assemblée décide:

1.- de nommer comme nouveau administrateur unique: Mr. Antonino Luigi Santonocito, né à Fondi (LT) le 18 octobre 1941, domicilié à Roma Via della Camilluccia 589/C c.f. SNTNNN41R18D662W

2.- de ne pas nommer de collègue des commissaires.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Mr. Antonino Luigi Santonocito, tous pouvoirs en vue de l'exécution matérielle de ce qui a été délibéré supra. En particulier elle lui donne mandat de procéder au dépôt auprès d'un notaire italien, de l'ensemble des documents requis à cet effet, dûment légalisés et munis de l'apostille de La Haye le cas échéant, ainsi que la faculté d'y apporter toute modification requise par les autorités compétentes en vue de l'inscription de la présente au registre des firmes italien, avec consentement exprès à ce que ladite inscription se fasse également en plusieurs actes.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille deux cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal. Passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: Sophie ERK, Antonio FERNANDES, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 janvier 2013. Relation GRE/2013/197. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2013010036/312.

(130011667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 janvier 2013.

Kemon S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.488.

Les comptes au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KEMON S.A.

Jacopo ROSSI / Robert REGGIORI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013013120/12.

(130015447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Kamelot S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 110.713.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement du 10/01/2013, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg siégeant en matière commerciale a déclaré dissoute et ordonné la liquidation de la société KAMELOT S.A., avec siège social à L-2163 Luxembourg, 29, Avenue Monterey, de fait inconnue à cette adresse. Ce même jugement a nommé juge-commissaire Madame Carole Besch, juge au tribunal d'arrondissement de Luxembourg, et désigné comme liquidateur Maître Radia DOUKHI, avocat, demeurant à Hesperange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Radia DOUKHI.

Référence de publication: 2013013119/16.

(130015244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

HTF US Life 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 171.158.

—
RECTIFICATIF

Extrait

Lors de la constitution de la société à responsabilité limitée «HTF US Life 3 S.à r.l.», ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.158, suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2407 du 27 septembre 2012,

acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 août 2012, LAC/2012/40480, aux droits de 75.- €, déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en date du 3 septembre 2012 sous la relation L120152250, une erreur matérielle s'est glissée dans la version française dans le nom du deuxième gérant nommé Philippe SALETIER, qui a été mal orthographié et qui aurait dû se lire comme suit:

«- Philippe SALPETIER, né le 19 août 1970 à Libramont, Belgique, résidant professionnellement à L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.»

Luxembourg, le 16 janvier 2013.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 janvier 2013. Relation: LAC/2013/2179. Reçu douze euros (12.- €)

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013053/26.

(130014995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Impar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 23.254.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174073. La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée,

conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER; domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2016.

A dater du 18 décembre 2012, le Conseil d'Administration sera composé comme suit:

- Marie-Rose HARTMAN, administrateur-délégué
- MALIBARO SA SPF, représentée par Marie-Rose HARTMAN, administrateur
- AYAM HOLDING SA SPF, représentée par Isabelle HAMER, administrateur

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013013056/24.

(130015631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

HSA International 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 35, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 156.051.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013013052/11.

(130014669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Severland S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 73.585.

EXTRAIT

Suite à une cession de parts sociales en date du 9 janvier 2013, il résulte que l'actionnariat de la Société est désormais composé comme suit:

Associés	Nombre de parts sociales
Jay H. McDowell, agissant en qualité de Trustee de The Guido Severgnini Family Trust ayant son siège social à New York, 10022, Park Avenue, 10 th Floor, 430 Etats Unis d'Amérique	130.000

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2013.

Marco Sterzi

Gérant

Référence de publication: 2013013338/19.

(130015706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Shikashe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 153.135.

Les comptes annuels abrégés de la société au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013013340/10.

(130014977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Singularity Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2680 Luxembourg, 10, rue de Vianden.
R.C.S. Luxembourg B 163.684.

—
EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 14 janvier 2013:

1. Confirmation de la nomination de:

- Monsieur David Merle, né le 13 décembre 1973 à Toulouse (France), demeurant à 13, Mogens Thorsens Gate, 0264 Oslo (Norvège),

- Monsieur Henri de Raemy, né le 15 juin 1953 à Bordeaux (France), demeurant à 110, Chemin des Rasses, CH-1255 Veyrier/Genève (Suisse),

- Monsieur Xavier del Marmol, né le 12 décembre 1958 à Liège (Belgique), demeurant à 576, Valley House, Chaussée de Louvain, 1380 Ohain (Belgique),

aux postes d'administrateurs de catégorie B de la Société pour une durée de trois ans à partir du 7 décembre 2012.

2. Nomination de la société W-Treize S.A., établie et ayant son siège social à L-1470 Luxembourg, 50, Route d'Esch, au poste de nouveau commissaire aux comptes de la Société pour une durée de trois ans.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2013013342/21.

(130015635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Varian Semiconductor Equipment Associates Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 126.212.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société a décidé, en date du 1^{er} janvier 2013, la révocation de M. Richard Li-Chung Yun, avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Par résolution de l'associé unique de la Société prise en date du 1^{er} janvier 2013, il a été décidé de nommer Mme Nancy Lugdus, née à Palo Alto, Californie, Etats-Unis d'Amérique, le 28 octobre 1953, avec adresse professionnelle sise au 3225 Oakmead Village Drive, 95051 Santa Clara, Californie, Etats-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de la Société, avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

Il en résulte que le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- M. Robert Joseph Halliday,

- Mme. Nancy Lugdus, et

- M. Edward Le Cesne Byrne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013501/23.

(130015296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

UK Logistics Topco I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.408.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, BRE/Europe 6Q S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013500/19.

(130015568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Teal Midco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 166.519.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du conseil de gérance de la Société en date du 27 décembre 2012, que le siège social de la Société a été transféré au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que l'associé de la Société, Teal Topco S.à r.l., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Il en résulte également que le gérant unique de la Société, BRE/Management 6 S.A., a son siège social au 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg avec effet au 27 décembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2013013498/19.

(130015596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Agence de transfert de technologie financière (ATTF) Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 12, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 72.054.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 6 juin 2012

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société tenue en date du 6 juin 2012 que:

- La cooptation de Monsieur Roland Weyland, Banque Centrale du Luxembourg, demeurant au 13, rue de Siegelsbach à L-5361 Schrassig en tant qu'administrateur de la société a été ratifiée.

- Monsieur Arsène Jacoby, Ministère des Finances, demeurant au 3, rue de la Congrégation à L-2931 Luxembourg, a été nommé administrateur de la société en remplacement de Madame Anouk Agnès, démissionnaire.

Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013513/16.

(130015946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Affinia Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 161.119.

Il résulte des résolutions prises par le associé unique de la Société en date du 18 Janvier 2013 que:

- Madame Valérie Emond ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg démissionne de son poste du Gérant de Catégorie B de la société avec effet au 18 Janvier 2013;

- Monsieur Geoffrey Henry ayant son adresse professionnelle au 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg démissionne de son poste du Gérant de Catégorie B de la société avec effet au 18 Janvier 2013;

- Monsieur Thierry Stas, né le 20 juin 1969 à Bruxelles (Belgique) et ayant son adresse professionnelle 89B, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, Luxembourg est nommé en remplacement de Gérant de Catégorie B démissionnaire avec effet au 18 Janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée;

- La personne morale, Trustmoore Luxembourg S.A., ayant son siège social au 124, Boulevard de la Petrusse, L-2330 Luxembourg et enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 156963, est nommé en remplacement de Gérant de Catégorie B avec effet au 18 Janvier 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 25 Janvier 2013.

Référence de publication: 2013013510/20.

(130016078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

United Properties SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 12.779.

Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 19 décembre 2012

Elle décide de remplacer au poste d'Administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société PAT HOLDING SA par la société MALIBARO SA SPF ayant son siège social à Bohey 36 L-9647 DONCOLS et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B134.992.

La société MALIBARO SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Marie-Rose HARTMAN, domiciliée professionnellement à Bohey 36 L-9647 Doncols.

En outre, elle décide de remplacer au poste d'administrateur, à dater du 18 décembre 2012, la société ADAMAS SA par la société AYAM HOLDING SA SPF ayant son siège social route d'Esch 7 L-1470 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174.07.

La société AYAM HOLDING SA SPF est représentée, conformément à l'article 51 bis LCSC, par son représentant permanent Madame Isabelle HAMER, domiciliée à Bohey 36 L-9647 Doncols.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2016.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013013504/20.

(130016187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

**Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l.).**

Capital social: GBP 11.500,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.297.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2011, acte publié au Mémorial C no 1847

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Farringdon Street (Luxembourg) Holdings S.à r.l. (anciennement GS Property (Luxembourg) Holdings S.à r.l.)

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2013013681/14.

(130015785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Dulan Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 137.345.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2012, enregistré à Luxembourg, le 27 décembre 2012, LAC/2012/62558.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la société anonyme «DULAN COMPANY S.a.», ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 8, Boulevard Royal, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 137345, constituée suivant un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1012 du 24 avril 2008.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 janvier 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 816 du 28 mars 2012.

L'assemblée générale décide de que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013649/23.

(130015863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

DD Turkey Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 172.442.

Avec effet au 15 janvier, 2013, Monsieur Frank Possmeier, ayant son adresse professionnelle au 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg et né le 19 mai, 1971 à Emsdetten en Allemagne, a été nommé Gérant de classe A de la Société à durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Pour avis sincère et conforme

Pour la Société

Référence de publication: 2013013638/14.

(130016046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

CAM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 153.148.

—
EXTRAIT

L'associé unique, dans ses résolutions du 24 janvier 2013, a pris note de la démission de Monsieur Kamlan NAIDOO de ses fonctions de gérant de catégorie A, avec effet au 21 janvier 2013.

En conséquence, l'associé unique, dans ses résolutions du 24 janvier 2013, décide de transformer le mandat de Madame Stéphanie GRISIUS, actuellement gérant de catégorie B, en gérant de catégorie A. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 octobre 2012.

Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Pour CAM LUXEMBOURG

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013013599/17.

(130015867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Ernee Gestion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 88.463.

—
Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25.09.2012

Sixième résolution:

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Guy HORNICK et désigne à partir du 25.09.2012 Monsieur Gerdy ROOSE, né à Wevelgem (Belgique) le 14.02.1966, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Thierry FLEMING et désigne à partir du 25.09.2012 Monsieur Pierre LENTZ, né à Luxembourg le 22.04.1959, expert comptable, demeurant professionnellement 2, Avenue Charles De Gaulle L-1653 Luxembourg, en remplacement de l'administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ERNEE GESTION S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2013013671/20.

(130016347) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Cabinet Fiscal Modugno S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 170, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 81.929.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Esch/Alzette, le 15 janvier 2013 à 9.00 heures.

Les actionnaires de la société 'Cabinet Fiscal MODUGNO S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Salvatore MODUGNO, conseiller fiscal,

demeurant à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue,

né le 30/10/1959 à Polignano a Mare (I)

- Madame Pascale WOLFF, employée privée,

demeurant à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue,

né le 23/12/1960 à Esch/Alzette

- Monsieur André SPANO, employé privé,

demeurant à L-4692 DIFFERDANGE, 17, rue Albert Ungeheur,

né le 02/05/1976 à Differdange

2) le mandat de l'administrateur-délégué est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Salvatore MODUGNO, conseiller fiscal,

demeurant à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue,

né le 30/10/1959 à Polignano a Mare (I)

3) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- Madame Laura SPANO, employée privée,

demeurant à L-4689 DIFFERDANGE, 5, rue d'Ahlen,

né le 15/04/1970 à Differdange

4) Le mandat des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019 statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Esch/Alzette, le 15 janvier 2013.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2013013597/34.

(130016281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Caluxa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 105.139.

—
Les comptes annuels au 31 Décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013598/10.

(130016092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Créa-Tifs Coiffure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8510 Redange-sur-Attert, 42, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 158.749.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013596/10.

(130015745) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

CGI Luxembourg SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 7, Zone d'Activités Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 35.212.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013607/10.

(130015925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Domanial S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 41.966.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 15 janvier 2013

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de la société COSAFIN S.A. en sa qualité d'Administrateur.

En vertu des articles 51, alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

La société PACBO EUROPE Administration et Conseil

Société à responsabilité limitée

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Représentée par M. Patrice CROCHET

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Pour copie conforme

J. WINANDY / K. LOZIE

Président / Administrateur

Référence de publication: 2013013643/24.

(130015813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

DZC, Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 123.148.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mai 2012.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Jean-Paul GARBAY, domicilié au 9, Rue de la Paix, F-42680 Saint-Marcellin-en-Forez, France, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour la société
DZC

Référence de publication: 2013013651/16.

(130016248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

E.RE.A.S. Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 157.566.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2013013652/13.

(130016045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Goodman Finance (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 28, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 128.570.

Extrait des résolutions en date du 10 janvier 2013:

1. Il est mis fin en date du 21 janvier 2013 au mandat de gérant à savoir:

M. Paul Huyghe

2. Le gérant suivant est nommé en date du 21 janvier 2013 et cela pour une durée illimitée:

M. Philippe Van der Beken, né le 1^{er} octobre 1975 à Aalst (Belgique), de résidence professionnelle: 28, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg;

- Le conseil de Gérance se compose comme suit:

M. Dominique Prince

M. Philippe Van der Beken

M. Godfrey Abel

3. En date du 5 septembre 2011, The Trust Company Limited as custodian for Goodman Head Treasury Pty Limited as trustee for Goodman Treasury Trust a transféré son siège social du 20, Bond Street, Level 15, AUS-NSW 2001 Sydney au 60, Castlereagh Street, Level 17, AUS-NSW 2000 Sydney, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société
Alvin Sicre
Mandataire

Référence de publication: 2013013709/25.

(130015829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Grainger European Healthcare Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 126.092.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013710/10.

(130016169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Grainger European Healthcare N°1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.112.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 126.038.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013711/10.

(130016224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Grainger Luxembourg Germany Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 112.062.

Les comptes annuels au 30 septembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013712/10.

(130016200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Fiduciaire Launach, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 27.451.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social le 19 Juin 2012

A l'unanimité, il a été décidé ce qui suit:

1- Réélection de deux administrateurs pour une nouvelle période de six ans:

- Monsieur Philippe CHANTEREAU, né le 27/04/2012 à Blois (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36 Domaine Op Hals.

- Madame Corinne CHANTEREAU, née le 06/08/1963 à Roubaix (France), demeurant à L-3376 Leudelange, 36, Domaine Op Hals.

Le mandat des Administrateurs prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

2- Le Conseil d'Administration accepte la démission du Commissaire aux Comptes: - LG. INVESTMENTS S.A., société avec siège social au 63-65, Rue de Merl - L- 2146 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 66562.

Le Conseil d'Administration élit en remplacement:

- PYXIS S.A., société avec siège social au 18, Rue Robert Stümper - L- 2557 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B75177.

Le mandat du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de 2018.

Signatures

Le Président / Le Secrétaire / Le Scrutateur

Référence de publication: 2013013691/24.

(130016269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

GA & GM, Société Anonyme.

Siège social: L-3462 Dudelange, 3, rue Edison.
R.C.S. Luxembourg B 126.772.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013713/10.

(130016326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Genesa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4391 Pontpierre, 19, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 144.342.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 24 janvier 2013.

Référence de publication: 2013013721/10.

(130015930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Gold Wave S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 112.423.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013013725/10.

(130016090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Groupe Arcade Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7316 Steinsel, 4, place de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 168.392.

Les comptes annuels au 29 octobre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Windhof, le 25/01/2013.

Référence de publication: 2013013727/10.

(130016439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.

Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. GS Property (Luxembourg) S.à r.l.).****Capital social: GBP 1.761.500,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 161.301.

Constituée par devant Me Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1^{er} juin 2011, acte publié
au Mémorial C no 1910

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Farringdon Street (Luxembourg) S.à r.l. (anciennement GS Property (Luxembourg) S.à r.l.)
Marielle Stijger
Gérant

Référence de publication: 2013013682/14.

(130015784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2013.